

# Huit bancs pour sept exploitants de la halle aux poissons

Producteurs, maraîchers ou poissonniers, les conditions d'attribution restent les mêmes dans le cadre du déménagement au sein du nouveau marcatu d'Aiaccio. "Comme pour les exposants du marché de la place Foch, nous avons relogé à l'identique les professionnels qui, jusque-là, avaient un banc au sein de la halle aux poissons", assure Pauline Palumbo, directrice du commerce et de l'artisanat à la Ville.

Les familles des pêcheurs où les autoentrepreneurs, qui s'occupent généralement de la vente de marchandises, se partageront huit bancs au sein de ce nouvel espace. Un nombre qui ne relève pas du hasard. "Actuellement, il y a une petite vingtaine de bancs. Mais nous avons pu constater qu'il n'y en avait que cinq à huit qui étaient générale-

ment exploités", argumente la cheffe de service.

Les étals ont déjà tous été attribués, à sept exploitants. "Une personne a effectivement deux bancs, comme c'est le cas dans l'actuelle halle aux poissons. En plus de reloger à l'identique, l'assiduité représente un critère important", développe Pauline Palumbo.

Néanmoins, deux personnes sont actuellement sur une liste d'attente, faute de place. "Dès qu'un banc se libère, l'une des deux personnes aura une place", ajoute-t-elle.

Le sujet sera sans doute abordé, jeudi, lors d'une réunion organisée par la prud'homie des pêcheurs d'Ajaccio. "De nombreux sujets seront abordés. Il y a évidemment la question des places. On ne pensait pas qu'elles seraient aussi réduites",



La halle fermée accueillera les sept personnes qui occupaient jusqu'à présent la halle aux poissons ainsi qu'un "coin gourmand".

note Coralie Duchaud, secrétaire de la prud'homie.

Les pêcheurs s'interrogent également sur les espèces qui seront ven-

dues sur les étals. "Ce sont généralement les femmes ou des membres de la famille d'un pêcheur qui vendent le poisson. Désormais, les autoentrepreneurs peuvent occuper des bancs et vendre du poisson de n'importe quel pêcheur. Là encore, nous ne savons pas quels poissons seront vendus ou pas. La réunion de jeudi permettra d'évoquer tous ces sujets et, pourquoi pas, de rédiger une sorte de charte", poursuit Coralie Duchaud.

Sur ce point, Pauline Palumbo apporte une précision : "La pêche locale est privilégiée. Mais l'objectif est d'avoir des bancs achalandés toute l'année, pour avoir un espace commercial tout au long de l'année. L'idée est donc de pouvoir proposer des crevettes ou du saumon, par exemple".

J.-F. C.